

Subventions à la Croix-Rouge

Le Canada a octroyé des subventions de \$360 000 à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge (LSCR) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Une subvention de \$200 000 permettra à la LSCR de venir en aide à quelque 150 000 Katangais de la province zairoise du Shaba ayant fui en Angola à cause de la guerre civile qui depuis longtemps fait rage dans l'ensemble du Shaba. La LSCR estime qu'au moins 50 000 des réfugiés katangais vivent dans un dénuement total.

Par ailleurs, le Canada a octroyé \$50 000 au CICR afin de permettre à cet organisme de soulager les besoins pressants d'environ 300 000 habitants somaliens de l'Ogaden éthiopien qui ont dû quitter les villes pour chercher refuge à la campagne, à la suite de troubles militaires.

Le CICR recevra en outre une subvention de \$110 000 qui lui permettra de consolider son rôle traditionnel de protecteur des prisonniers de guerre et des détenus politiques, et de pourvoyeur d'aide à leurs familles. Les besoins de la région à cet égard ont considérablement augmenté en raison de l'importance accrue des mouvements de libération.

Accord canado-japonais en matière de pêche

A la fin du mois d'avril, le Canada et le Japon ont signé à Tokyo un accord sur leurs relations mutuelles de pêche. L'accord, signé par le vice-ministre administratif des Affaires étrangères, M. Keisuke Arita, et l'ambassadeur du Canada au Japon, M. Bruce Rankin, est entré en vigueur immédiatement.

L'accord fixe les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des navires japonais, sous l'autorité canadienne et conformément aux règlements du Canada, dans les régions sous juridiction canadienne des pêches, pour partie du surplus des ressources nécessaires aux besoins canadiens. L'accord comprend des dispositions ayant trait à la détermination par le gouvernement du Canada des quotas devant être alloués aux navires du Japon, ainsi qu'à l'obligation par ce dernier de se conformer aux mesures de conservation établies par le Canada. L'accord fait également référence à l'intérêt spécial du Canada quant aux ressources halieutiques de la région qui se trouve au-delà et immédiatement adjacente à la zone canadienne des 320 km.

Il s'agit du cinquième accord incorpo-

rant ce principe depuis l'extension de la juridiction canadienne des pêches à 320 km; des accords similaires ont été négociés avec Cuba, la Roumanie, la République démocratique allemande et la Bulgarie. Il s'agit également du douzième accord régissant la pêche étrangère dans la zone de pêche canadienne.

M. Chrétien, président de la BID

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a été élu récemment président du Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement (BID), au cours de la réunion annuelle de la Banque, à Vancouver.

La réunion, la première tenue en dehors de l'Amérique Latine et des États-Unis, comptait plus de 2 000 délégués et observateurs venant de 41 pays membres.

En plus de présider les séances officielles, M. Chrétien aura des réunions bilatérales avec les leaders des pays d'Amérique Latine et s'entretiendra avec les représentants d'entreprises financières et industrielles dans le but de promouvoir le commerce canadien dans les marchés latino-américains.

La BID, dont l'actif se chiffre à \$16 milliards et le programme de prêts annuels s'élève à \$2 milliards, est l'une des plus grandes institutions de financement du développement au monde. La Banque finance des projets de développement économique et social dans les Caraïbes et dans les Amériques centrale et méridionale. Le Canada en est le cinquième pays donateur en importance.

La Banque a également des rapports financiers avec bon nombre d'institutions financières canadiennes et mobilise d'importantes sommes d'argent par le biais des banques canadiennes, celles-ci comptant parmi les principaux participants au programme de financement commercial des projets de la BID.

Toutes les municipalités rurales du Québec sont admissibles au PAREL

Les municipalités dont la population ne dépasse pas 2 500 habitants seront admissibles au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et l'aide financière de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) sera de \$20 millions en 1978, contre \$7,7 millions en 1977.

Le programme offre des fonds aux familles qui veulent restaurer leur logement afin de lui redonner un niveau satisfaisant de sécurité et de salubrité. Des prêts pouvant atteindre \$10 000 par unité sont octroyés à des taux d'intérêt préférentiel. Le remboursement du capital et des intérêts s'échelonne sur une période de vingt ans maximum. Des remises pouvant atteindre jusqu'à \$3 750 sont également offertes aux emprunteurs s'ils répondent aux critères d'admissibilité.

Le PAREL a permis, en 1977, la restauration de 1 442 unités de logement en milieu rural alors que 62 municipalités avaient été désignées pour son application. L'aide financière accordée par la

SCHL représentait \$7,7 millions dont \$4,7 millions non remboursables. Au total, la SCHL a octroyé \$55 millions au Québec pour l'application des divers programmes de rénovation et de restauration prévus par la Loi nationale sur l'habitation, au cours de l'année 1977.

En annonçant la nouvelle, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, M. Ouellet, a déclaré: "En acceptant que le PAREL s'applique à toutes les petites municipalités du Québec, nous sommes conscients que nous créons des espoirs chez les familles qui vivent dans ces localités...le programme s'échelonne sur cinq ans... La SCHL accordera la priorité aux maisons requérant le plus de réparations et par la suite privilégiera les logements occupés par les familles à faible revenu, les familles nombreuses et les personnes âgées. Des représentants municipaux travailleront en étroite collaboration avec les agents de la SCHL afin d'identifier ces besoins prioritaires, et ce, dans chaque localité".

Stage de perfectionnement offert à des professeurs de l'Ontario

Vingt-cinq professeurs de français, langue maternelle ou langue seconde, de l'Ontario pourront participer à un programme de perfectionnement professionnel dans le cadre du programme d'échanges éducatifs et culturels avec la France. Ce programme sera offert à Grenoble du 1er au 25 août.